

ECOLE JACQUES PREVERT  
53100 MAYENNE

*« Les enseignants réunis le 22/01/2019 syndiqués au SNUDI-FO, à Mayenne, et non syndiqués, ont pris connaissance de la note de service du ministre Blanquer, réduisant les droits des personnels à la mutation intra-départemental.*

*Les orientations de la note de service Blanquer sont en opposition avec les attentes et les besoins des PE dans le cadre des opérations du mouvement.*

*Ils demandent le maintien de l'AGS (ancienneté générale de service) comme élément principal du calcul du barème, le maintien de la seconde phase du mouvement et le respect du caractère non-obligatoire des vœux géographiques.*

*Ils demandent le retrait de cette note de service.*

***Adopté à Mayenne le 22/01/2019 »***